

ajustés de Paris produisaient l'effet contraire ; mais les tatouages ?... Etaient-ils momentanément dissimulés sous une couche habilement étendue d'un onguent quelconque ?

Adrien ne put s'en rendre compte.

Hélène l'interrogeait des yeux, comme pour lui demander l'explication de ce qui se passait.

Il lui répondit, en posant gravement son doigt sur la bouche, pour lui recommander le silence et la préparer aux événements qu'il prévoyait.

Paris déposa dans un coin le fusil qu'il avait jeté sur l'épaule et vint se placer en travers de la porte d'entrée.

Le costume dont il était revêtu et que de Coissy connaissait à merveille, était celui des gardes du comte d'Olligny.

Il prit une chaise, sur le dos de laquelle il appuya ses mains comme sur la rampe d'une tribune, et, voyant que chacun attendait une explication :

—Le prince Adjir ne viendra pas, dit-il. Sa tâche est terminée ; c'est à moi qu'il appartient désormais d'achever l'œuvre qu'il a commencée. Donc, écoutez-moi bien, je vous en conjure.

—Si le prince m'a dit vrai, Mme de Vorcelles et M. de Coissy ont dû recevoir, il y a trois jours, quelques anciens numéros de la *Gazette des Tribunaux*, avec cette mention écrite à la main :

« Lire attentivement le procès de Paris. »

—C'est vrai, dit la baronne, tandis qu'Hélène faisait un signe d'assentiment.

—Je me suis même demandé pourquoi, ajouta de Coissy.

—Je vais vous le dire, répondit Paris. C'est que l'on a retrouvé aujourd'hui l'autour du crime dont cet homme a été accusé, pour lequel il s'est laissé volontairement condamner.

« Je ne suis pas tenu à la discrétion que le prince Adjir avait promise, et j'ai le droit de vous nommer le vrai coupable, car je suis Paris lui-même.

« Ma femme et ma fille sont là pour l'affirmer, et si vous hésitez à le croire, vous en aurez acquis la conviction en entendant mon nom sortir de la bouche du comte d'Olligny, qui me connaît depuis sa plus tendre enfance.

« Vous avez également été témoins de sa confusion, de son accablement, et bien certainement vous n'avez pas compris pourquoi le maître tremble ainsi devant le valet. Patience ! vous l'apprendrez tout à l'heure. Mais auparavant, laissez-moi vous raconter l'histoire de Paris, depuis le jour où il s'est enfui du pénitencier dans lequel il était interné.

« La première pensée qui vient à l'esprit de chacun est évidemment celle-ci :

« Comment se fait-il que Paris qui, par sa bonne conduite à Cayenne, avait mérité que l'on réduisit sa peine de cinq ans ; qui, au moment où il prit la fuite, n'avait par conséquent plus que cinq ans de détention à subir, n'ait pas attendu patiemment que son temps fût expiré pour revenir en France ? Et si sa tentative d'évasion a réussi, comment se fait-il encore qu'il ne paraisse qu'aujourd'hui, c'est-à-dire plus de six mois après le jour où il aurait été légalement mis en liberté, puisqu'il y a maintenant dix ans et demi qu'il a été déporté ?

« C'est qu'il n'était pas maître des événements, ce pauvre diable, dont le cœur saignait alors à l'idée que sa femme et sa fille, devenues un objet de réprobation, restaient seules et sans ressources pour lutter contre l'abandon dont elles étaient fatalement et nécessairement victimes !

« C'était chez lui une pensée tenace, incessante, qui dominait toutes les autres, à laquelle il n'eut pas la force de résister. Pour revoir Jeanne et Juliette, ses deux seules affections en ce monde, pour les sauver de la misère, les préserver de la honte qui en est la conséquence presque inévitable, il aspirait ardemment à la liberté. Pendant de longues heures, il demeurait absorbé dans ses réflexions, rêvant au moyen de se soustraire à la surveillance de ses gardiens.

« Un de ses compagnons devina son secret ; il se nommait Gallois. Il proposa à Paris de se sauver avec lui, car il était également avide de liberté, et depuis longtemps il préparait sa fuite.

Paris hésita d'abord. Il éprouvait une répugnance instinctive à s'associer avec ce misérable vulgaire, voleur récidiviste et dix fois condamné. Mais ses sinistres appréhensions eurent raison de ses scrupules, il accepta. A deux, on est plus fort contre le danger.

« Le lendemain, les deux forçats s'évadaient et remontaient dans une pirogue la rivière de la Comté.

« Au bout de quelques jours, vivant de leur pêche et de leur chasse, dormant dans les branches d'arbres, ils avaient gagné les sources de la rivière. N'ayant, pour se guider, qu'une boussole insuffisante, presque un joujou, pour arme qu'un méchant fusil à pierre, il leur fallait traverser maintenant des forêts inextricables, des océans de sable, s'étendant à perte de vue sous un soleil tropical, dont l'ardeur et la réverbération leur brûlaient les yeux.

« Comme si ce n'était pas assez d'avoir à combattre cette atmosphère embrasée, les innombrables animaux dont fourmille ce pays étrange, ils eurent encore à lutter contre les hommes. Ils étaient entrés sur le territoire des Indiens et des nègres *Bonix*.

« L'ambition à peu près unique de ces peuplades sauvages est de posséder un fusil. Or, Paris et Gallois en avaient un.

« Quelques jours plus tard, ils furent cernés par un groupe de cinq Indiens, qui, pour s'emparer de cette arme, les assaillirent à coups de flèches.

« D'un coup de hache, Paris abattit le poignet du premier qui osa porter la main sur ce fusil tant convoité ; puis il tua successivement ses quatre autres ennemis. Mais, pendant le combat, Gallois fut atteint à la poitrine par une flèche empoisonnée, et, malgré les soins que lui prodigua son compagnon, il expira bientôt sous les effets du curare.

« Seulement, dans une des haltes fréquentes que nécessitaient les chaleurs tropicales de ces contrées torrides, il avait raconté à Paris quels motifs le poussaient à désirer si violemment la lib'rté.

« C'est presque un rêve, un conte des Mille et une Nuits ! Il s'agissait d'un trésor, d'un trésor qu'il avait volé, c'est vrai, mais dont il restait depuis dix ans l'unique possesseur, sans avoir pu jusque-là non seulement en jouir, mais même en rassasier ses regards avides.

« De trois complices qu'ils étaient pour exécuter ce crime, le premier avait été tué par la victime en se défendant, le second avait été pendu ; le troisième, c'était Gallois, n'avait pas été soupçonné.

« Celui qu'ils avaient dépouillé avait été assassiné avant d'avoir eu le temps de tirer un second coup de pistolet. Les scélérats l'abandonnèrent sur la route, et, pour ne pas être découverts, enterrèrent le trésor dans un bois voisin, avec l'intention de venir le reprendre quand le bruit de cet assassinat serait apaisé.

« Mais un de ces coquins avait été vu en compagnie de sa victime ; c'était justement celui qui l'avait tuée, le second des trois bandits.

« Il fut reconnu, arrêté le lendemain matin, et lynché par la populace furieuse.

« Quant à Gallois, si la justice ne l'inquiéta pas, il ne fut guère plus heureux. Mis en éveil par cet horrible attentat, le shériff fit quitter la ville à tous ceux dont les papiers n'étaient pas en règle, et qui ne pouvaient se recommander de leur consul ou d'un notable commerçant de l'endroit.

« Gallois était précisément dans ce cas. Il fut embarqué sur l'heure, reconduit en France, arrêté par la police, au Havre, et envoyé à Cayenne pour ses condamnations antérieures, sans avoir eu le temps de toucher à la fortune qu'il avait enfouie.

Adrien et de Coissy échangèrent un regard d'étonnement. Cette histoire avait une ressemblance étrange avec celle de sir James Roberts.

Personne, du reste, que le jeune peintre et son ami, ne paraissait jusqu'ici témoigner beaucoup d'intérêt à l'histoire de Paris.

Sa femme et sa fille la connaissaient déjà, bien certainement.